



Compte-rendu de l'Assemblée Générale Ordinaire du Lundi 30 mars 2026

Pour diffusion :

*Aux adhérents de l'Association
A la sous-préfecture de Rambouillet
A la mairie de Saint Rémy lès Chevreuse*

Ouverture de l'Assemblée :

Cette assemblée générale ordinaire concernait le bilan de l'exercice 2025 ayant pris fin au 31.12.2025.

Les convocations avaient été envoyées par mail à l'adresse des 110 familles adhérentes 15 jours avant la réunion et aucun quorum n'était requis pour la tenue de cette assemblée.

Lieu : Salle de Beauplan – St Rémy Lès Chevreuse

Horaires : 20h 30 à 23 h

A 20h 30, 38 personnes étaient présentes dont 29 adhérents et 7 procurations avaient été enregistrées, soit au total 36 adhérents votants.

L'assemblée générale ordinaire a été déclarée ouverte.

Avant de commencer la rétro projection, la Présidente présente les membres du bureau et du C.A. ainsi que les fonctions de chacun :

Membres du Bureau : Présidente : Martine MICHEL, Vice-Président : Frédéric SAVIN , Sylvie ROUIX Trésorière, Axel MOITTIER, Secrétaire.

Membres du C.A. : Catherine MOUCHNINO chargée du Printemps des Artistes, Alain MICHEL, du site de l'association et la brocante annuelle,

Elle précise que l'association est membre de l'Union des Amis du Parc, de l'association Pole Gare Saint-Rémy et du collectif Alliance Associative.

En la présence de Mme Giobellina, présidente de l'Union des Amis du Parc, l'origine et les activités de cette association sont brièvement résumées :

Fondée en 1981, elle est l'association historique du Parc dont elle est à l'origine pour en avoir défendu la création dès les années 60. Elle regroupe 88 associations des Yvelines et Essonne couvrant tout le territoire du Parc élargi, ainsi que des organisations plus vastes comme Essonne Nature Environnement, et le Collectif associatif COLOS qui s'occupe de l'O.I.N. de Saclay.

Elle a pour objet de protéger l'environnement urbain et le cadre de vie des habitants, de veiller à la préservation du patrimoine naturel et culturel. Elle est, depuis la création du Parc un interlocuteur associatif privilégié par sa grande connaissance des dossiers, elle a un rôle de soutien, d'aide et de conseil. Sa neutralité politique est une règle du fonctionnement.

Ordre du jour :

1. RAPPORT MORAL :

Les activités sont présentées en vidéo projection par l'organisateur, dans l'ordre du calendrier :

1ere partie : Animations

25 janvier 2025 : Sortie à Thoiry « Les Lumières sauvages »

Sortie nocturne 35 inscrits dont 9 enfants – transport par car inclus.

30 mars 2025 – 14^E édition du Printemps des Artistes - présentée par Catherine Mouchnino

2 sculptrices, 3 peintres, 2 photographes.

Présence de M. le maire au vernissage et déjeuner sur place entre artistes et membre de l'association. Sympathique journée agrémentée de poses musicales du groupe Soulstax, 150 visiteurs environ.

7 juin 2025 : Journée Champêtre à la Clairière de Beauplan - Présentée par Frédéric Savin

Animations pour toute la famille - Environ une cinquantaine de participants malgré un temps maussade.

- Tournoi de pétanque adultes et enfants de + 10 ans
- Animation Badminton
- Animation Basket-Ball
- Animation Echecs
- Remise de trophées
- Barbecue et buvette

Les échecs : initiation ou parties entre joueurs ont rencontré un vif succès.

- Nous manquons toujours de bénévoles pour aider à l'organisation de cette belle manifestation.

12 octobre 2025 : Brocante vide-greniers – Présentée par Alain Michel

156 exposants dont 7 professionnels : 93 Saint-Rémois (60 %) dont 77 % habitants du quartier, 34 Magnycois (22 %) 29 autres communes (18 %)

Après une année 2024 sans brocante, son retour a été très apprécié. V.H.S.R. a voulu quand même souhaiter la 30ième édition, en invitant le groupe Soulstax qui a mis le feu pendant plus d'une heure sur la place centrale de la brocante.

Compte tenu du plan Vigipirate, la mairie s'est montrée très exigeante en matière de sécurité. Obligation d'avoir un agent de sécurité professionnel à chaque entrée de rue (7 agents de 8h00 à 18h avec leur véhicule en travers de la rue), un contrôle de VHSR à tous les accès de 6h00 à 8h30. La présence du responsable Brocante a l'accueil de 6h00 à 18h00. Les aides que nous apportait la police municipale les années précédentes n'ont pas été accordées.

Tout ceci a entraîné beaucoup de dépenses supplémentaires au regard des années précédentes, ce qui aura automatiquement un impact sur les sorties futures que nous proposerons puisque la brocante est notre principale source de fonctionnement.

- Le nombre de bénévoles entre 5h30 et 8h30 pour l'installation du stand et le contrôle des entrées des exposants est toujours très critique. Cette belle manifestation mérite malgré tout une solidarité de la part des habitants si nous voulons qu'elle perdure.

16 & 23 novembre 2025 : Tournois de Tarot & Belote – Présentés par Frederic Savin

5^e édition à la maison de retraite EMEIS

60 joueurs au Tarot - 52 joueurs à la Belote

Très bonne ambiance, EMEIS nous reçoit toujours avec beaucoup de convivialité.

L'association a vendu des crêpes, des gâteaux et des boissons chaudes et froides.

La somme de 1 140 € correspondant à l'intégralité des inscriptions a été remise à l'Association Laurette Fugain..

Décembre 2025 : Illuminations de Noël quartier des Hauts de Saint Rémy- Présentée par Frederic Savin

Devant le manque d'illumination du quartier pendant cette période de Noël, V.H.S.R. a décidé, au dernier moment, d'organiser un concours des maisons décorées et illuminées.

Des membres de l'association ont déambulé dans le quartier en prenant des photos. Le gagnant a reçu une bouteille de Champagne.

L'année prochaine, VHSR recommencera cette opération sympathique et un tirage au sort déterminera le gagnant du concours.

2e partie : Cadre de vie - Urbanisme

25 mars 2025 : Conseil de quartier – Présentée par Mme Cornet-Vanhelleputte qui assiste aux conseils de quartier en sa qualité d'habitante depuis 2 ans et demande son intégration au C.A.

Un seul conseil de quartier cette année, la mairie ayant déclaré une « mise en sommeil » due aux élections municipales.

Représentants mairie : M. Dufrasnes, Mme Challier et M. Vernisse

Représentant V.H.S.R. : Mme Michel, M. Moittier

Représentants habitants : Mmes Champié, Lafaye, Vanhelleputte.

Toujours les mêmes problèmes qui empêchent le bon fonctionnement de ces conseils :

- Délais des comptes-rendus de la mairie trop longs (réception en août – soit 4 mois!) Heureusement V.H.S.R. transmet sa version dans les 15 jours.
- Pas de suivi des demandes, et très peu de réalisations à l'exception de l'installation d'une petite barrière protectrice et un banc sur l'aire de jeux située dans la Clairière.
- Mauvais état des écoles, du gymnase, qui perdure sans amélioration.
- Pas d'information sur l'état de marche des caméras situées aux entrées de ville et sur la Clairière.
- L'aménagement du rond-point de la rue du Château d'Eau toujours en pourparlers.

Dans son nouveau mandat, le maire souhaite remplacer les C.C.Q. par des « groupes de réflexion avec les élus de quartier et les Saint-Rémois souhaitant s'investir dans la vie locale »

Sous quelle forme se dérouleront les futures concertations avec les habitants ?

En 2026 si VHSR a l'occasion de s'exprimer dans ces groupes de réflexion, nous souhaitons relancer les dossiers en cours :

- Ajout d'un passage piétons avenue des Buissons/chemin de la chapelle ,
- Retrait du panneau d'accueil Chênes/Chapelle,
- Demande d'intervention de la mairie auprès des bailleurs sociaux I3F qui ne rendent pas les services attendus : Haies qui dépassent sur les trottoirs avenue des Buissons, et Chemin de la Chapelle, détritiques entassés dans la résidence du Verger (photos à l'appui) HABITAT : mise aux normes de performances énergétiques et ravalement des maisons rue des Cèdres,
- Propreté aux alentours de Carrefour,
- Aménagement fleuri ou minéral du rond-point rue du Château d'eau,
- Reprendre la visite du quartier pour rencontrer les habitants et repérer les travaux de voirie comme nous l'avons fait il y a 2 ans,
- Demander l'installation d'une aire de jeux spécifique aux petits enfants sur le terrain situé Allée des Ibis.

Interventions des adhérents :

- Square des Ibis : Malgré l'interdiction d'accès aux chiens, il y a toujours des déjections. Le soir des personnes viennent fumer et laissent les cigarettes. Il est très peu aménagé au regret des assistantes maternelles qui n'y vont plus. De l'avis du père de famille, il serait plus judicieux d'installer quelques jeux adaptés aux petits près de l'aire dans la Clairière.
- Aire de jeux de la clairière : Lorsque les enfants de primaire jouent, rien n'est adapté pour les petits frères ou sœurs.
- Chemin de la Chapelle : Des épaves signalées depuis longtemps à la police municipale ne sont toujours pas enlevées et encombrant les trottoirs.
- Elections municipales : Sur les 6 bureaux de vote, celui de Beauplan s'est exprimé en faveur de Mme Idrissi exprimant une certaine insatisfaction des habitants., Ce résultat devrait interpeller les élus et les amener à écouter et considérer les habitants afin qu'une amélioration du cadre de vie soit enfin apportée.

Domaine de Chevincourt : Le pillage d'un site protégé boisé classé sensible, patrimoine remarquable.

Martine Michel énonce les différentes étapes qui se sont déroulées en 2025 avec photos à l'appui :

- 27 janvier et 31 mars : Rendez-vous sur place avec le promoteur Atland, qui nous a demandé d'arrêter le recours. L'U.A.P. et V.H.S.R. ont répondu que cela était possible s'il n'y avait pas de construction sur le site inscrit qui se trouve à l'entrée du Domaine. Atland a refusé en précisant que financièrement les réhabilitations des anciens bâtiments coûtaient trop cher et qu'il fallait la construction neuve pour s'y retrouver financièrement.

Nous en avons profité pour faire le tour du domaine et avons constaté que la présence des Roms en 2024 avait beaucoup saccagée les bâtiments, montagne de détritrus à l'intérieur et à l'extérieur, dégradations des toitures, bouches dedérobées etc...

- Janvier 2025 : bruits et explosions entendues par les riverains : Entraînement du RAID 1 fois/semaine sur le site. Aucun avertissement à la population.
- 25 mars 2025 : envoi d'un mail à l'Etablissement Public Foncier des Yvelines propriétaire du site pour demander une protection efficace contre l'intrusion et l'installation de personnes compte-tenu des dégâts importants faits par Roms en 2024. Copie à l'Architecte des Bâtiments de France. L'EPFI accuse réception du mail et le transmet à la mairie.
- La protection réalisée par la mairie n'a pas été efficace et plus de 100 familles de Roms se sont installés de nouveau.
- Août 2025 un adhérent prend rendez-vous avec le maire pour savoir quelles actions sont entamées pour faire partir les Roms.

A cela s'ajoute la pollution des mares situées au bord de la plaine agricole qui figurent à l'inventaire national du patrimoine naturel, et du bassin de rétention des eaux de pluie, le saccage des arbres centenaires qui étaient répertoriés comme allée remarquable et la pollution des sols à cause des déchets laissés sur place dont des traces d'amiante.

Un point est fait sur les recours. Martine MICHEL rappelle que l'association n'est pas contre la construction de logements mais contre un projet immobilier d'ampleur qui ne peut être construit sur un site qui était classé dans l'ancien PLU comme espace boisé naturel sensible, et qui, de ce fait, risque d'avoir des incidences notables sur l'environnement et sur le quartier compte-tenu du nombre important de logements.(96).

Renouvellement de la Charte du Parc Naturel de la Haute Vallée de Chevreuse

Révision tous les 15 ans. Le Parc comprend 55 communes : 44 dans les Yvelines et 11 dans l'Essonne, et ne s'étendra pas.

Cette étape obligatoire pour que le territoire conserve le label de *Parc Naturel Régional*, résulte de l'engagement collectif du territoire pour la protection et la préservation de notre patrimoine naturel, culturel et paysager, ainsi qu'un développement durable, équilibré et responsable.

En signant volontairement la Charte du Parc, les communes se fixent une règle et témoignent d'une volonté d'exigence vis-à-vis d'eux-mêmes. Elles sont tenues de respecter les règles de leurs interventions sur le territoire du Parc. Les PLU doivent être compatibles avec les dispositions contenues dans la Charte, tant dans son rapport que dans son plan de Parc. (code urbanisme et environnement)

Toutefois Mme Michel fait remarquer que cela n'a pas été le cas pour Chevincourt car le P.N.R. préconisait « la préservation de la qualité paysagère du site et le respect d'un seuil de 20 logements par hectare, soit environ une quarantaine de logements sur le secteur de l'OAP. »

La nouvelle charte entrera en vigueur pas avant 2028 car elle a pris beaucoup de retard selon les dires de Mme Giobellina, président de l'U.A.P.

Aviation légère.

V.H.S.R. a assisté en préfecture au Comité Permanent en préfecture le 11/04/2025 et à la Commission Consultative de l'Environnement le 25/11/2025

Les mesures prises par la D.G.A.C. apportent peu d'amélioration (pose de silencieux, rehaussement des altitudes hélices tripales).

Le tableau de l'évolution du trafic présenté en préfecture lors de la C.C.EE. le prouve : 146 442 vols en 2023 – 143 384 vols en 2024 (pas de survols pendant les jeux olympiques) 166 040 vols en 2025 !.

Pour prendre en compte la gêne réellement perçue, l'Alliance dont fait partie V.H.S.R. a calculé un indice de nuisance qui quantifie, pour chaque avion, et de la même manière le nombre de survols et le bruit associé.

En recoupant les données enregistrées sur les stations de BruitPARIF, le logiciel FlightAware et un site officiel, il est possible de déterminer un indice de nuisance pour chaque avion. Cette analyse permettrait de connaître les avions qui polluent et génèrent le plus de bruit, et à terme, de les éliminer.

Cet important travail pourrait être repris à plus grande échelle par la D.G.A.C.

Prochaines animations 2026

1^{ER} février : La Légende de Monte Cristo

24 mai : Fête Champêtre


31 mai : Printemps des Artistes

11 octobre : Brocante vide-greniers

à définir : Tournois de Belote et Tarot – Illuminations de Noël.

M. Savin demande à la salle si d'autres idées de sortie ou d'animation peuvent être apportées. Il rappelle le besoin crucial de bonnes volontés pour les animations qui sont importantes pour notre quartier.

2. RAPPORT FINANCIER : Présenté par Sylvie Rouix

VIVRE LES HAUTS DE SAINT-REMY			
			
BILAN FINANCIER 2025			
Libellé de l'opération sur le compte courant	Débit	Crédit	Plan des Principales Activités
Situation au 01/01/2025 Rappel)		187,12 €	
Spectacle "Comte de Monte Cristo"	4 421,65 €	0,00 €	-4 421,65 €
Brocante	3 578,88 €	5 663,00 €	2 084,12 €
Printemps des Artistes	330,71 €	0,00 €	-330,71 €
Sortie THOIRY	1 090,50 €	514,00 €	-576,50 €
Tournois Belote et Tarot	1 240,20 €	1 340,00 €	99,80 €
Fête champêtre	888,59 €	979,40 €	90,81 €
Cadre de Vie (Environnement)	230,00 €	0,00 €	-230,00 €
Frais de Fonctionnement	1 483,70 €	63,81 €	-1 419,89 €
Adhésions sur l'Année 2025		1 365,00 €	1 365,00 €
TRANSFERT LIVRET sur COMPTE - COURANT .		7 333,31 €	
TRANSFERT COMPTE-COURANT sur LIVRET	4 068,53 €		
TOTAL ANNEE 2025	17 332,76 €	17 445,64 €	
Situation au 31/12/2025		300,00 €	-3 339,02 €

LIVRET D'EPARGNE		
	Débit	Crédit
Situation au 01/01/2025 (Rappel)		9 072,26 €
Transfert du Livret sur le Compte - Courant .	7 333,31 €	
Transfert du Compte - Courant sur Livret		4 068,53 €
Intérêts 2024		157,33 €
Situation au 31/12/2025		5 964,81 €

A l'issue de ce bilan, Mme Rouix propose à l'assemblée de réfléchir pour que l'association obtienne une situation financière meilleure :

- Augmenter la cotisation : Plusieurs personnes sont pour cette solution : la cotisation de 10 € est valable pour l'ensemble de la famille. Une adhérente précise que dans son association est appliquée une cotisation de 15 € pour l'ensemble de la famille.
- Une autre adhérente conseille de prospecter auprès de G.T.T. pour obtenir un soutien. L'entreprise est placée près des résidences, certains riverains sont gênés par sa présence notamment le bruit, d'autant plus que les limites boisées de protection ont fait place à des parkings, les employés profitent d'un environnement agréable et naturel pour courir pendant l'heure du déjeuner etc...

- Ne plus réserver les places « carré or ou 1^{re} catégorie » pour les sorties. Appliquer les prix des places payées par l'association pour les non adhérents, ils profiteraient simplement du transport gratuit.
- Augmenter le nombre d'adhérents ; il est demandé à chacun de solliciter ses propres voisins pour les inciter à rejoindre l'association.

3 . VOTE DU QUITUS :

Rapport moral : Pour à l'unanimité

Rapport financier : Pour à l'unanimité

MANDATS & NOUVELLE CANDIDATURE

L'association est dirigée par un conseil de 4 à 12 membres, élus pour 2 années par l'assemblée générale avec renouvellement du conseil par moitié tous les ans. Les membres sont rééligibles.

MM MICHEL et SAVIN renouvellent leur mandat

Mme VANHELLEPUTTE/CORNET présente sa candidature

M. MOITTIER démissionne à son poste de secrétaire, étant membre élu au conseil municipal.

Les personnes votantes sont invitées à se présenter au Conseil d'Administration. Aucun autre candidat ne se présente.

Avant de lever la séance, la Présidente remercie l'assemblée et le Conseil d'Administration. Et adresse ses Vifs remerciements à M. Moittier pour son investissement au sein de l'association durant son mandat. Le CA espère avoir le plaisir de compter M. Moittier comme soutien bénévole aux futurs événements.

La séance est levée à 23 h , suivie d'un pot de l'amitié

Renouvellement du Conseil d'Administration :

- Membres reconduits : Martine MICHEL, Alain MICHEL, Catherine MOUCHNINO, Sylvie ROUIX , Frederic SAVIN
- Membre sortant : Axel MOITTIER
- Membre entrant : Sylvie VANHELLEPUTTE/CORNET

Le bureau sera constitué lors du prochain Conseil d'Administration.

Le siège social de l'association est maintenu au domicile de la présidente